



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2021-034

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2021

Sommaire

Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /

16-2021-04-13-00003 - Arrêté n° 2021-009 de Monsieur Pascal

APPRÉDERISSE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS), portant subdélégation de signature en matière de météorologie (2 pages)

Page 3

préfecture / Secrétariat Général Commun

16-2021-04-09-00004 - Arrêté portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires de la Charente (2 pages)

Page 6

16-2021-04-09-00005 - Arrêté portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale des territoires de la Charente (2 pages)

Page 9

préfecture / Sous-préfecture de Confolens

16-2021-04-09-00006 - arrêté retirant l'arrêté n° 16-2021-02-23-001 portant convocation de l'assemblée électorale de la commune de LES ADJOTS pour l'élection complémentaire de cinq membres du conseil municipal (2 pages)

Page 12

Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités

16-2021-04-13-00003

Arrêté n° 2021-009 de Monsieur Pascal
APPRÉDERISSE, directeur régional
de l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS),
portant subdélégation de signature en matière
de métrologie



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités Nouvelle-Aquitaine**

**Arrêté n° 2021-009 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS),
portant subdélégation de signature en matière de métrologie**

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 73-788 du 4 août 1973 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique ;

VU le décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion des services de l'État ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Magali DEBATTE, préfète de la Charente ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté du 8 novembre 1973 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 73-788 du 4 août 1973 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

VU l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 avril 2021 de Madame Magali DEBATTE, préfète de la Charente, donnant délégation de signature à Monsieur Pascal Appréderisse, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Appréderisse, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relevant, dans les domaines de la métrologie, de la compétence de la préfète à l'exception des instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales :

Madame Chantal Petitot, directrice régionale déléguée
Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe.
Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

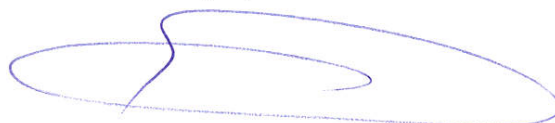
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2ème classe CCRF
Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 2ème classe CCRF
Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines

Article 2 : La directrice régionale déléguée et les responsables du pôle Ressources et Pilotage et du pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente.

Bordeaux, le 13 avril 2021

Pour la préfète et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,



Pascal APPREDERISSE

préfecture

16-2021-04-09-00004

Arrêté portant désignation des membres du
comité d'hygiène, de sécurité et des conditions
de travail de la direction départementale des
territoires de la Charente



ARRÊTÉ n°

portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires de la Charente

La préfète de La Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Le directeur départemental des territoires de la Charente,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 16 ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté n°16-2019-03-20-001 du 20 mars 2019 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires de la Charente ;

Vu l'arrêté n°16-2019-03-20-002 du 20 mars 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires de la Charente ;

Vu l'arrêté n°16-2019-03-27-001 du 27 mars 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires de la Charente ;

Considérant le départ à la retraite de Mme GRZESKIEWIEZ Marie-Hélène UNSA, le 1^{er} février 2021 ;

Considérant la mobilité de Mme PONEN Sarah, le 1^{er} février 2021 :

ARRÊTE

Article 1^{er}: Sont désignés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires de la Charente :

- le directeur départemental, président ;
- le directeur départemental adjoint.

Le secrétariat général commun de la Charente interviendra en qualité d'expert, sur demande de l'administration, dans ses domaines de compétence et assurera le secrétariat de l'instance.

Article 2 : Sont désignés représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires de la Charente :

Représentants du syndicat UNSA

3 sièges de titulaires – 3 sièges de suppléants

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme GOUDOUX Jacqueline	Mme GUERIN Sandrine
Mme CHASSELOUP Angélique	M. ARTAUD Frédéric
Mme PORCHERON Florence	Mme MALOUBIER Anne

Représentant du syndicat CGT - FSU

1 siège de titulaire – 1 siège de suppléant

M. HAMEL Sébastien	M. GALLAS Michaël
--------------------	-------------------

Représentant du syndicat FO - SOLIDAIRES

1 siège de titulaire – 1 siège de suppléant

Mme VERGEER Annick	Pas de suppléant
--------------------	------------------

Article 3 : L'arrêté 16-2019-03-27-001 du 27 mars 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires de la Charente est abrogé.

Article 4 : Le directeur départemental des territoires de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le **- 9 AVR. 2021**

Pour la préfète
le directeur



Hervé SERVAT

En cas de contestation de la présente décision, il est possible d'effectuer :

- soit un recours gracieux auprès de Madame la préfète de la Charente dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la décision,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la décision.

Ces recours n'ont pas d'effet suspensif sur l'exécution de la présente décision.

7-9, rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

préfecture

16-2021-04-09-00005

Arrêté portant désignation des membres du
comité technique de la direction
départementale des territoires de la Charente

**ARRÊTÉ n°
portant désignation des membres du comité technique
de la direction départementale des territoires de la Charente**

La préfète de La Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Le directeur départemental des territoires de la Charente,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions sanitaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté n°16-2018-05-31-001 du 31 mai 2018 relatif au comité technique de la direction départementale de la Charente ;

Vu l'arrêté n°16-2018-12-10-002 du 10 décembre 2018 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale des territoires de la Charente :

ARRÊTE

Article 1^{er}: Sont désignés représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale des territoires de la Charente :

- le directeur départemental, président ;
- le directeur départemental adjoint.

Le secrétariat général commun de la Charente interviendra en qualité d'expert, sur demande de l'administration, dans ses domaines de compétence et assurera le secrétariat de l'instance.

Article 2: Sont désignés représentants du personnel au comité technique de la direction départementale des territoires de la Charente :

Représentants du syndicat UNSA

3 sièges de titulaires – 3 sièges de suppléants

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme CHASSELOUP Angélique	Mme GOUDOUX Jacqueline
Mme GIRARD Sylvie	M. SELLIER Emmanuel
Mme GUERIN Sandrine	M. PIGNARD Jean-François

Représentant du syndicat CGT - FSU

1 siège de titulaire – 1 siège de suppléant

M. BRUN Lionel	Mme BOTTELEAU Marie-Christine
----------------	-------------------------------

Représentant du syndicat FO - SOLIDAIRES

1 siège de titulaire – 1 siège de suppléant


Mme KYRIACOS Marie-Aude	M. LE VASSEUR Thierry
-------------------------	-----------------------

Article 3: L'arrêté n°16-2018-12-10-002 du 10 décembre 2018 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale des territoires de la Charente est abrogé.

Article 4: Le directeur départemental des territoires de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le **- 9 AVR. 2021**

Pour la préfète
le directeur



Hervé SERVAT

En cas de contestation de la présente décision, il est possible d'effectuer :

- soit un recours gracieux auprès de Madame la préfète de la Charente dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la décision,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la décision.

Ces recours n'ont pas d'effet suspensif sur l'exécution de la présente décision.

7-9, rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

préfecture

16-2021-04-09-00006

arrêté retirant l'arrêté n° 16-2021-02-23-001
portant convocation de l'assemblée électorale
de la commune de LES ADJOTS pour l'élection
complémentaire de cinq membres du conseil
municipal

La sous-préfète de Confolens

ARRÊTÉ n°

retirant l'arrêté n° 16-2021-02-23-001 portant convocation de l'assemblée électorale de la commune de LES ADJOTS pour l'élection complémentaire de cinq membres du conseil municipal

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 23 février 2021 portant convocation de l'assemblée électorale de la commune de LES ADJOTS pour l'élection complémentaire de cinq membres du conseil municipal ;

VU le décret n°2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire ;

Considérant que compte tenu du contexte sanitaire, il y a lieu de reporter les élections municipales partielles de LES ADJOTS prévues les 25 avril et 2 mai 2021 ;

Sur proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

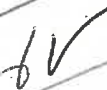
ARTICLE 1^{er} : L'arrêté du 23 février 2021 portant convocation des électeurs pour les élections municipales partielles complémentaires sur la commune de LES ADJOTS est abrogé.

ARTICLE 2 : Les élections initialement prévues les 25 avril et 2 mai 2021 sont annulées et reportées à une date ultérieure.

ARTICLE 3 : La sous-préfète de Confolens et le maire de la commune de LES ADJOTS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune de LES ADJOTS .

Fait à Confolens, le **9 AVR. 2021**

La sous-préfète de Confolens,



Isabelle RIOUX